

Questions orales

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi nous devrions prêter fois à un seul mot du budget de demain? Comment pouvons-nous faire confiance au gouvernement quand il annonce son intention de dépenser davantage pour les projets de création d'emplois? Comment ne pas croire que l'argent qui n'a pas été dépensé cette année va être recyclé? Plus personne ne peut faire confiance au ministre ni à son gouvernement. Il ne reste pas la moindre trace de leur réputation d'honnêteté et de compétence.

● (1430)

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face peut se procurer facilement tous les renseignements s'il s'en donne la peine. La Commission des projets d'immobilisations spéciaux de relance publie un rapport qui fait périodiquement le point sur la question. Le dernier rapport est sorti le 2 février. Le député d'en face pourra y trouver tous les renseignements qu'il souhaite obtenir.

Et si cela ne lui suffit pas, il existe une liste générale des projets d'immobilisations spéciaux de relance qui est publiée à certains intervalles en tenant compte des mises à jour. La dernière liste a été publiée à la fin de novembre et on y trouve toutes sortes de précisions sur l'état d'avancement de chacun des projets accélérés et sur les dépenses correspondantes.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA PRÉSENTATION DE LA LISTE DES PROJETS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'opération de dissimulation à laquelle s'est livré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration relativement au programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Je voudrais lui demander pourquoi . . .

M. Dingwall: Asseyez-vous.

Mlle MacDonald: Certains ministériels me crient de m'asseoir.

M. Dingwall: Vous ne dites que des inepties.

Mlle MacDonald: Ils ne veulent pas entendre la vérité au sujet de leur programme.

Le 24 novembre dernier, en comité, les collaborateurs du ministre ont déclaré pouvoir fournir aux membres du comité la liste des projets, par province. Le président du comité a alors confirmé que ces renseignements seraient transmis aux membres du comité. Pourquoi alors le ministre les a-t-il muselés depuis ce temps? Pourquoi retient-il cette information depuis trois mois?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je trouve vraiment bizarre que le député m'accuse de dissimulation. La semaine dernière, à la Chambre, comme en témoigne le hansard, sauf erreur, elle a, de concert avec son collègue le député de Rosedale, réclamé le dépôt de la liste des projets. C'est exactement ce que j'ai accepté de faire. Je ne peux donc pas voir comment elle peut m'accuser d'avoir dissimulé les faits, alors que j'ai décidé de faire exactement ce qu'ils m'avaient demandé à la Chambre.

Je lui transmettrai les renseignements les plus à jour et les plus clairs possible à ce sujet, comme elle me l'a demandé. Je me suis engagé ici même à le faire au début de la semaine prochaine et j'entends tenir parole.

Mlle MacDonald: En refusant ainsi de présenter cette liste le gouvernement prouve une fois de plus sa procrastination dans tous les domaines. Il lui a fallu trois mois pour enfin se décider à faire quelque chose qui n'aurait demandé que trois jours.

LA COMMUNICATION DES CRITÈRES D'APPLICATION DU PROGRAMME AUX DÉPUTÉS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre au sujet de ce programme. Le 29 novembre dernier, il a déclaré ce qui suit en comité:

A cela, je peux vous répondre une chose, et une seule: Dès que ces critères d'application vous seront communiqués, faites-moi part de vos propositions, pour tout projet dans votre région qui vous semble correspondre aux conditions du programme.

Dès que ces critères nous seront communiqués, dit-il. Il en a de bonnes. Pourquoi a-t-il refusé pendant trois mois de les rendre publics?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai expliqué, hier, à la Chambre et je le regrette d'ailleurs, car j'aurais préféré que ces critères soient transmis aux députés plus rapidement, que lorsque ces critères m'ont été soumis, j'ai jugé qu'ils étaient présentés d'une façon qui risquait de les rendre difficiles à comprendre pour les députés de l'opposition. J'ai souligné en comité que les critères étaient très variés, généraux et souples.

Lorsque nous sommes revenus après les vacances de Noël, j'ai reçu les critères sous leur nouvelle forme et peu de temps après, je les ai transmis aux députés. Je regrette ce délai et si l'on veut m'accuser d'avoir commis une faute de ce point de vue-là, j'accepte cette critique. Mon intention n'était ni d'empêcher les députés de l'opposition de prendre connaissance de ces critères ni de museler mes fonctionnaires.

En fait, puisque nous avons reçu certaines recommandations de députés de l'opposition, c'est bien la preuve à mon avis qu'ils ne considèrent pas qu'ils n'ont pu présenter leurs instances au sujet de projets à financer en vertu du programme, faute de précisions.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE VANCOUVER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. La semaine dernière, j'ai révélé qu'au bureau régional de l'Impôt de Vancouver des quotas existaient depuis quelque temps et que les cadres du bureau avaient tenté d'en dissimuler littéralement les preuves en appliquant du correcteur liquide blanc pour machine à écrire sur toutes les notes de service internes où il était question de ces quotas.